



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIX)/1
8 août 2025

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
Du 27 au 31 octobre 2025
Panama (Panama)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2025
5. Travaux de politique
6. Programme de travail biennal des Comités pour 2026-2027
7. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
8. Projets et avant-projets nouvellement approuvés par le Panel d'experts
9. Rapport sur les projets et avant-projets ainsi que sur les activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont achevés
10. Évaluations a posteriori
11. Examen des projets et avant-projets ainsi que des activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont en cours
12. Projets, avant-projets et activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont en attente de leur accord d'exécution
13. Projets et avant-projets en attente de financement
14. Notes conceptuelles en attente d'une manifestation d'intérêt de la part de potentiels donateurs
15. Élection des Président et Vice-président pour 2026
16. Dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions du Comité
17. Autres
18. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
19. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-neuvième session du Comité sera présidée par M. Björn Merrell (Suède), qui a été élu Président pour l'année 2025.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CRF(LIX)/1]

Le Comité pourra examiner l'ordre du jour provisoire et l'adopter pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. Les points 4, 5, 7 et 10(A) de l'ordre du jour seront examinés dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2025

Ce point sera traité lors d'une séance commune des Comités, dans le cadre de la Journée du commerce et des marchés qui se tiendra au cours de la session (l'ordre du jour de la Journée du commerce et des marchés qui est proposée sera diffusé préalablement à la séance). Le thème de l'édition 2025 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) est le suivant: «La filière bois réimaginée: Enseignements tirés des difficultés liées au marché et des efforts en matière de durabilité». Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de l'édition 2025 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché sera diffusée avant la session.

Point 5 - Travaux de politique

Aux termes de la décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser le Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Secrétariat donnera un compte rendu sur les activités suivantes du Programme de travail biennal (PTB) de l'OIBT 2024-2025 et pourra examiner l'avancement de leur exécution:

- (i) Suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts [Activité 5 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]

- a) Adapter les critères et indicateurs (C&I) OIBT 2006 de la gestion durable des forêts (GDF) au contexte africain/Diffusion et partage de l'information dans les pays africains membres de l'OIBT
[Activité 5 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (ii) Révision des Lignes directrices de l'OIBT sur la gestion des incendies de forêt tropicale
[Activité 7 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (iii) Élaboration de lignes directrices de l'OIBT et mise en application chez les membres
[Activité 8 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
 - a) Diffusion des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*
[Activité 8 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
 - b) Appui à des groupements féminins pour l'autonomisation des femmes et la restauration des paysages forestiers au Togo
[Activité 8(c) du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (iv) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales/Document du programme 2024-2025 en lien avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
[Activité 9 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (v) Coopération et concertation avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et autres
[Activité 10 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (vi) Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts
[Activité 11 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]

Point 6 - Programme de travail biennal des Comités pour 2026-2027

Conformément à la recommandation du Conseil, les Comités pourront examiner le projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2026-2027, qui figure dans le document ITTC(LXI)/7, en particulier la partie se rapportant aux activités de politique stratégique des Comités.

Point 7 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets

[Document ITTC/EP-60]

Le rapport de la soixantième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne, est contenu dans le document ITTC/EP-60. En application des dispositions de l'annexe B à la décision 4(XXV) du CIBT, les observations générales contenues dans le rapport préparé par le Panel d'experts seront examinées au titre de ce point dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 8 - Projets et avant-projets nouvellement approuvés par le Panel d'experts

[Document ITTC/EP-60]

Les Comités sont invités à prendre connaissance des projets suivants, qui ont fait l'objet en juin-juillet 2025 d'une évaluation conduite en ligne par le soixantième Panel d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets, dont le rapport est contenu dans le Document ITTC/EP-60. Suite aux recommandations du Panel d'experts, les propositions révisées seront approuvées aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusées aux pays membres en application de la

décision 6(XLIII) du CIBT. Le projet classé en Catégorie 1 a été approuvé dans le cadre de la procédure suscitée; le projet classé en Catégorie 4 a été inclus afin d'informer les Comités qu'aucun membre n'ayant formulé d'objection à ce classement, il n'est en conséquence pas approuvé sauf décision contraire des Comités.

Note: les tableaux qui suivent seront complétés et un ordre du jour révisé diffusé d'ici à la fin de septembre au terme de la procédure électronique de non-objection au classement du soixantième Panel d'experts

Soixantième Panel d'experts

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS DE SOUMISSION

Catégorie 4:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS DE SOUMISSION

Liste des projets évalués en ligne par le Panel d'experts en juin-juillet 2025:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS DE SOUMISSION
PD 930/22 Rev.1 (F)	Restauration écologique et gestion durable du Parc naturel communautaire de la vallée du Sitatunga au Bénin	Bénin
PD 939/24 Rev.1 (F)	Production d'informations fondamentales pour le second cycle de coupe dans la forêt pluviale Amazonienne	Brésil
PD 942/25 (F)	Développement de modèles de gestion sylvicole pour la restauration forestière reposant sur l'emploi d'arbres semenciers pour mettre en place une régénération naturelle et artificielle dans la Province de Tahuamanu au Pérou	Pérou
PD 949/25 (F)	Renforcement des régimes de gouvernance et des cadres locaux de réglementation en vue d'assurer la résilience et la durabilité des forêts municipales et communautaires dans l'ouest du Guatemala	Guatemala
PD 950/25 (F)	Appui aux collectivités locales pour la reconstitution et la gestion durable des forêts de montagne de la région subseptentrionale du Togo	Togo
PPD 204/23 Rev.1 (F)	Gouvernance des forêts de feuillus dans la région du lac Yojoa et résilience des moyens d'existence liés à la forêt	Honduras
PPD 206/25 (F)	Avant-projet pour la restauration et la gestion durable des forêts-galeries de la Réserve de biosphère du Mono au Bénin	Bénin
PPD 208/25 (F)	Étude pour la restauration et la gestion durable des ressources forestières de la plaine du Mô au Togo	Togo

Point 9 - Rapport sur les projets et avant-projets ainsi que sur les activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont achevés

[Document CRF(LIX)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat figurant dans le document CRF(LIX)/2 sur le projet suivant qui pourra être déclaré achevé:

9.1 Avant-projet(s) achevé(s)

Aucun

9.2 Projet(s) achevé(s)

- 1) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge (Cambodge)
- 2) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)
 - Présentation vidéo
- 3) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo – Phase I (Togo)
- 4) PP-A/56-341B Appui à des groupements de femmes dans la restauration de paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo – Phase III (Togo)
(Activité 8c du Programme de travail biennal)
- 5) PP-A/59-351 Restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par des ouragans à travers l'autonomisation des communautés côtières et des femmes dans le delta de la Rewa à Fidji (Fidji)
- 6) PP-A/59-352 Autonomisation des communautés en matière de gestion des forêts et de restauration des paysages forestiers dans le Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie

Point 10 - Évaluations a posteriori

(A) Rapport d'évaluation a posteriori

[Documents CRF(LIX)/4 et CRF(LIX)/5]

Lors de la session précédente, le Comité a convenu de mener une évaluation a posteriori sur les projets répertoriés ci-dessous en mobilisant le fonds commun des évaluations a posteriori. L'évaluation a posteriori a pour objet de mener une analyse approfondie des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces deux projets.

Numéro de projet	Intitulé	Pays	Budget de l'OIBT (\$EU)
PD 741/13 Rev.3 (F)	Renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts tropicales sèches de la côte Nord du Pérou	Pérou	437 478
PP-A/53-323	Renforcement des capacités pour la mise en place de «chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» par les parties prenantes clés des pays du bassin du Congo	Cameroun RCA Congo Rép. dém du Congo Gabon	315 789

Le Comité pourra examiner les résultats de l'évaluation a posteriori conduite par deux consultants distincts, qui figurent dans les documents CRF(LIX)/4 et CRF(LIX)/5.

(B) Sélection de projets pour une évaluation a posteriori en 2026

[Document CRF(LVIII)/5]

La liste des projets candidats à une évaluation a posteriori en 2025-2026, contenue dans le document CRF(LVIII)/5, a été approuvée par le Comité lors de sa cinquante-huitième session. Deux projets de cette liste, PD 741/13 Rev.3 (F) et PP-A/53-323, ont d'ores et déjà fait l'objet de travaux d'évaluation a posteriori. En conséquence, la programmation de l'évaluation a posteriori, en 2026, donnera la priorité à d'autres projets achevés, soumis à l'examen et à la décision du Comité.

Point 11 - Examen des projets et avant-projets ainsi que des activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont en cours

[Document CRF(LIX)/3]

Poursuivant la rationalisation de leurs travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la décision 4(XXV) du CIBT, les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LIX)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. Le statut de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'évoluer entre le moment de la diffusion du présent ordre du jour, le moment où le document CRF(LIX)/3 est préparé et le moment où la session a lieu. Le rapport couvre ce qui suit:

11.1 Projets et avant-projets en cours

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de la biosphère de Glam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau, à Sumatra - Phase II (Indonésie)
- 2) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

- 3) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines – Phase I (Côte d'Ivoire)
- 4) PD 903/19 Rev.3 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 5) PD 916/21 Rev.2 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombie)
- Présentation vidéo
- 6) PD 927/22 Rev.2 (F) Élaboration d'un système d'information sur le potentiel du bois et du carbone à accompagner la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud en Indonésie (Indonésie)
- 7) PD 931/23 (F) Favoriser la gestion durable des forêts et la consommation locale de bois par le renforcement des capacités et améliorer la réglementation dans la zone nord au Costa Rica (Costa Rica)
- 8) PD 932/23 (F) Évaluation et diffusion des connaissances et des expériences en matière de conservation *ex-situ* et de plantation du Caoba dans la région du littoral nord au Pérou (Pérou)
- Présentation vidéo
- 9) PD 934/23 Rev.1 (F) Renforcer la conservation du bois de rose (*Dalbergia* spp.), une essence en danger critique d'extinction, dans la Réserve naturelle de Dakrong et le Paysage de conservation de Dong Nai au Viet Nam (Viet Nam)
- 10) PD 945/25 (F) Actions urgentes pour assurer la conservation des forêts et les moyens de subsistance des communautés traditionnelles de l'Unité brésilienne fédérale de conservation *Verde Para Sempre* (Brésil)
- 11) PD 946/25 (F) Renforcement des capacités pour la restauration du complexe forestier Sota-Goungoun et l'atténuation des changements climatiques au Bénin (Bénin)
- 12) PP-A/56-342A Renforcement des normes de la GDF et du cadre de la légalité du bois au Myanmar (Myanmar)
- 13) PP-A/60-367 Développement crucial des moyens d'existence locaux: actions urgentes pour la conservation et le développement communautaires du Haut-Baram au Sarawak en Malaisie (Malaisie)
- 14) PP-A/60-368 Renforcement de la résilience des communautés autochtones Maya dans les forêts tropicales de la péninsule du Yucatan par l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte du projet du Train Maya (Mexique)
- Présentation vidéo
- 15) PP-A/60-370 Projet intégré de renforcement des régimes de gestion durable et de suivi de la forêt de type miombo en vue d'enrayer son processus de dégradation et

d'assurer la sécurité alimentaire, l'emploi en milieu rural et des mesures de lutte contre le changement climatique (Angola)

11.2 Activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont en cours

- 1) PP-A/54-331A Favoriser la production de bois de qualité chez les petits exploitants agricoles et dans les plantations communautaires de teck et autres essences précieuses en région tropicale
(Activité 3 du Programme de travail biennal)
- 2) PP-A/56-341C Appui à des groupements de femmes dans la restauration de paysages forestiers dans les départements d'Ouémé et de Zou au Bénin (Bénin)
(Activité 8c du Programme de travail biennal)

Point 12 - Projets, avant-projets et activités du Programme de travail biennal basées sur des projets qui sont en attente de leur accord d'exécution

[Document CRF(LIX)/3]

- 1) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines – Phase II (Côte d'Ivoire)
- 2) PD 944/25 (F) Évaluation du risque climatique et de la vulnérabilité des zones d'investissement potentielles (ZIP) situées sur des terres forestières aux Philippines (Philippines)

Point 13 - Projets et avant-projets en attente de financement

[Document CRF(LIX)/3]

Conformément à la décision 2(X) du Conseil, tout projet approuvé qui n'aura pas été financé dans le délai de validité de vingt (20) mois pourra être révisé et de nouveau soumis au Conseil (par le biais du Comité). Faute de nouvelle soumission, le projet perdra son statut de projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité. Les projets affectés d'un astérisque (*) seront frappés de la clause de caducité entre les cinquante-neuvième et soixantième sessions du CRF.

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de la biosphère de Glam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau, à Sumatra - Phase II (Indonésie) [248 154,00 \$EU]
- 2) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase II (Togo) [50 000 \$EU annoncés lors de la 60^e session du CIBT, le solde étant de 282 624,16 \$EU]
- 3) PD 936/24 Rev.1 (F)* Protection et restauration des terres forestières pour les zones de captage, la régulation et la recharge du bassin versant du Haut Salinas au Guatemala, comme mesure d'adaptation au changement climatique dans le but d'assurer l'alimentation en eau de la population guatémaltèque (Guatemala) [496 959,10 \$EU]
- 4) PD 938/24 Rev.1 (F)* Gestion durable des forêts de production conduite par les communautés traditionnelles d'Amazonie brésilienne (Brésil) [678 531,00 \$EU]
- 5) PD 940/24 Rev.1 (F)* Renforcement de la désignation concrète des surfaces forestières et des droits coutumiers dans la province du Nusa Tenggara oriental comme

condition préalable à la mise en place de la gestion durable des forêts (Indonésie) [599 555,00 \$EU]

- 6) PD 941/24 Rev.1 (F)* Renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin pour une gestion durable des plantations forestières (Bénin) [537 712,00 \$EU]

Point 14 - Notes conceptuelles en attente d'une manifestation d'intérêt de la part de potentiels donateurs

- 1) CN-24029 Renforcement des meilleures pratiques par une sensibilisation permanente aux forêts dans l'ensemble du monde tropical: Alliance pour une gestion responsable des forêts (Costa Rica, Ghana, Thaïlande)
- 2) CN-24034 Renforcement des capacités de résilience dans l'optique de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets en favorisant la restauration des paysages forestiers communautaires dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge (Cambodge)
- 3) CN-25035 Appui à la tenue du «IX^e Congrès forestier latinoaméricain – John Leigh Vetter» à Lima au Pérou (Pérou)
- 4) CN-25037 Renforcement des entreprises forestières communautaires dans l'optique de la résilience climatique dans la région montagneuse du nord du Viet Nam (Viet Nam)
- 5) CN-25038 Promouvoir l'agroforesterie intelligente au plan climatique pour renforcer les entreprises forestières communautaires de type durable sur l'île de Sumbawa en Indonésie (Indonésie)

Point 15 - Élection des Président et Vice-président pour 2026

L'élection des Président et Vice-président pour 2026 sera soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 16 - Dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions du Comité

Les dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions.

Point 17 - Autres

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 18 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion des forêts.

Point 19 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport durant la soixante et unième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *